PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 11 mai 2026 à 19h30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 30, rue Principale à Saint-Sixte.

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :
Siège #1 Rodrigue Boivin
Siège #2 Robert Staniforth
Siège #3 France Renaud
Siège #4 Jérémie Guiet
Siège #5 Sylvain Houle
Siège #6Isabelle Bélanger-Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire, André Bélisle.

La greffière trésorière adjointe, Geneviève Poulin, est également présente.

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

26-05-11-136

Il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19h30.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-05-11-137

Il est proposé par le conseiller Jérémie Guiet et résolu que l'ordre du jour déposé par le directeur général par intérim avec la modification suivante :

Retrait du point 14.1

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

3- DEMANDES DU PUBLIC

Quelques citoyens posent des questions.

	4-	**ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**
26-05-11-138	4.1	**Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 avril 2026** Il est proposé par le conseiller Jérémie Guiet et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 13 avril 2026 soit adopté. Le maire demande le vote. Adoptée l'unanimité.
26-05-11-139	4.2.	**Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 30 avril 2026** Il est proposé par le conseiller Jérémie Guiet et résolu que le procès-verbal de la session extraordinaire du 30 avril 2026 soit adopté. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
	5-	**ADMINISTRATION, TRÉSORIE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES**
	5.1.	**ADMINISTRATION**
	5.2.	**TRÉSORIE**
	5.2.1	**Rapport des dépenses autorisées-avril 2026**
26-05-11-140	5.2.1.1	**Liste des paiements émis en avril 2026** Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport des paiements émis au mois d'avril 2026 pour un montant de 91 493,59 $. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
26-05-11-141	5.2.2	**Salaire-avril 2026** Il est proposé par le conseiller Jérémie Guiet et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des salaires payés au mois d'avril 2026 d'une somme de 22 007,95 $. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
26-05-11-142	5.2.3	**Encaissement-avril 2026** Il est proposé par le conseiller Jérémie Guiet et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des encaissements

du mois d'avril 2026 au montant total de 17 415,15 $

Type	Taxation	Divers	Total
Chèque			
Argent		50,00	50,00
Intérac			
SIPC	16 155,15	1 210,00	17 365,15
TOTAL	16 155,15	1 260,00	17 415,15

détaillé comme suit :

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.2.4. Rapport budgétaire

26-05-11-143 **5.2.4.1 Au 30 avril 2026**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu que le Conseil accepte le dépôt du rapport budgétaire au 30 mars 2026.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.2.5. Transferts budgétaires

5.2.6. Soumissions

26-05-11-144 **5.2.6.1 Fauchage des bordures de chemins**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission d'Entretien Rive-Nord pour un fauchage des fossés au montant de 4 100 $ taxes non incluses;

Il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil accepte la soumission déposée par Entretien Rive-Nord pour un fauchage des fossés au montant de 4 100 $ taxes non incluses.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

26-05-11-145 **5.2.7. Dépôt du rapport financier pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2025**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2025 par Amyot et Gélinas, société de comptables professionnels agréées;

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers par le maire André Bélisle;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu que le Conseil accepte le dépôt des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2025.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.3. AFFAIRES JURIDIQUES

5.3.1. Dossier Agrégats Saint-Sixte-suivi

Le maire fait son rapport.

5.4. RESSOURCES HUMAINES

5.4.1. Rapport du représentant

Le conseiller Jérémie Guiet fait son rapport.

5.4.2. Ouverture du poste de journalier à la voirie

26-05-11-146

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de journalier à la voirie;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi préparé par le comité des ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte le libellé de l'offre d'emploi pour le poste de journalier à la voirie et demande au directeur général d'afficher ce poste.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

6- ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1. Analyses d'eau

Toutes les analyses d'eau sont conformes aux normes.

6.2. Bilan de l'eau 2024

26-05-11-147

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable à la municipalité de Saint-Sixte par le MAMH;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu que le Conseil accepte le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable par le MAMH.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

7- LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. Loisirs

7.2. Bibliothèque

7.2.1. Rapport du représentant

Le conseiller Robert Staniforth fait son rapport.

8- RÈGLEMENTATION

8.1. Règlement 263-26 sur la gestion contractuelle

8.1.1. Projet de règlement

26-05-11-148

CONSIDÉRANT que l'article 8 de la Loi sur les contrats des organismes publics oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

CONSIDÉRANT que les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la session du conseil du 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente session;

CONSIDÉRANT que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Jérémie Guiet et résolu que le conseil adopte le projet de règlement numéro 263-26.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

8.2. Règlement 264-26 relatif à la bibliothèque de la municipalité de Saint-Sixte-adoption

26-05-11-149

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sixte a mis sur pied une bibliothèque publique en vertu du règlement 209A-20 adopté le 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de moderniser les règlements généraux de la bibliothèque de Saint-Sixte;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente session;

CONSIDÉRANT que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente session du conseil;

En conséquence il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le conseil adopte le projet de règlement 264-26 relatif aux règlements généraux de la bibliothèque de Saint-Sixte.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

8.3. Règlement de contrôle intérimaire relatif à la gestion de l'urbanisation hors périmètre urbain

8.3.1. Abrogation et remplacement de la résolution de contrôle intérimaire relative à toute opération cadastrale visant la création d'une nouvelle rue ou le prolongement d'une rue existante à l'extérieure des périmètres d'urbanisation

Information.

8.3.2. Règlement de contrôle intérimaire relatif à la gestion de l'urbanisation à l'extérieur des périmètres d'urbanisation sur le territoire de la MRC de Papineau.

Information.

8.4. Règlement de remplacement numéro 221-2026 en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération-avis du MAMH

Information.

8.5. Directive pour l'usage d'une autre langue que le français

26-05-11-150

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sixte est reconnue comme un organisme municipal et doit appliquer la Charte de la langue française;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sixte n'a pas de statut linguistique particulier lui permettant d'utiliser

une autre langue que le français de façon spontanée et régulière;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une directive pour l'usage d'une langue autre que le français par les employés et représentants de la municipalité dans le cadre de leurs fonctions par le directeur général et greffier par intérim, Michel Tardif;

Il est proposé par le conseiller Jérémie Guiet et résolu que le Conseil accepte la directive proposée par le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Michel Tardif;

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

	9.0	URBANISME
	9.1.	**Permis et requêtes émis en avril 2026** 6 permis et 3 licences de chiens ont été émis en avril.
	9.2.	**Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCUE du 20 avril 2026**
26-05-11-151		Il est proposé par le conseiller Jérémie Guiet et résolu que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal de la séance régulière du CCUE tenue le 20 avril 2026. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
	9.3.	**Positionnement officiel de la MRC de Papineau-activité minière** Information.
	10.	VOIRIE
	10.1.	**Situation actuelle concernant les travaux d'entretien** Information.
	11.	PROJETS D'INFRASTRUCTURES
	12.	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	13.	COMMUNICATION
	14.	MRC DE PAPINEAU
	15.	VARIA
	16.	QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA SESSION ACTUELLE
	17.	FERMETURE DE LA SESSION
26-05-11-152		Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu et résolu que la session soit et est levée. Il est 20h59. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.

André Bélisle

Geneviève Poulin
Greffière trésorière adjointe

Maire

Je, André Bélisle, Maire de la municipalité de Saint-Sixte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____

André Bélisle
Maire